

Prime pour les Encadrements ou RULP ?

Un certain syndicat se félicite bruyamment d'avoir obtenu une « réforme historique » pour les personnels du CEA, chacun appréciera...

Pourtant, derrière les slogans, la réalité est bien moins glorieuse : les brigadiers-chefs et majors pénitentiaires filière Encadrement attendent toujours une reconnaissance indemnitaire digne de leurs responsabilités !

Revendiquer aujourd'hui une prime d'encadrement limitée à 147 € BRUT mensuelle relève davantage du geste symbolique que d'une véritable avancée. Une telle somme est dérisoire au regard des charges assumées, du concours national à passer, assorti d'une mobilité. Tout cela ne saurait masquer l'absence de reconnaissance tangible pour ces agents qui font partie de la colonne vertébrale de la pénitentiaire. Le SPS-CEA refuse les demi-mesures.

- 1- Les personnels d'encadrement ne sont pas des figurants qu'on gratifie d'une aumône !
- 2- Leur rôle stratégique dans la sécurité, la coordination et la gestion opérationnelle exige une revalorisation forte, pérenne et contributive.

Le SPS-CEA exige, évidemment, à minima, une indemnité qui reflèterait réellement la technicité et l'investissement quotidien, et non une prime minimale présentée comme une victoire.

Mieux que cette primette : le RULP !!!

Notre ligne est claire : Pas de reconnaissance au rabais !

Le SPS a déjà exprimé l'intention de création d'une grille spécifique aux Encadrements, appelée : le RULP : Responsable d'Unité Local Pénitentiaire :

Cette Grille correspond à intégrer les Brigadiers Chefs Encadrant dans une grille indiciaire dédiée, calquée sur celle des Responsables d'Unité Locale de la Police nationale (RULP). Une grille déjà existante, cohérente avec le niveau de responsabilités exercées au quotidien dans nos détenions, avec un passage à l'ancienneté entre ces deux grades. Exit la logique aléatoire de sélection ou de mise en concurrence : place à une carrière structurée, lisible, motivante. Cette fusion vaut aussi pour la filière expertise.

Mais ce n'est pas tout : une telle grille offrirait un indice terminal de pension supérieur à celui des actuelles grilles uniques des brigadiers-chefs encadrants ou experts. Elle garantirait ainsi, au-delà du déroulé de carrière, une pension de retraite plus favorable, à la hauteur de l'investissement fourni pendant des années sur le terrain.

Pour le SPS-CEA, c'est une exigence ferme : que l'État assume pleinement la valeur de ses cadres pénitentiaires par une mesure indemnitaire ambitieuse, équitable et durable. Nous ne nous contenterons jamais de miettes présentées comme des conquêtes.